



**LISTE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU 23 FEVRIER 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 18
 Nombre de conseiller représenté : 1
 Nombre de conseiller non représenté : /
 Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 23 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Présents : M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADE Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, Mme MALGUID-PARLANGE Karine, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, M VERNEDAL Clément, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie, M MOUTON Michaël et M JERRETIE Christophe.

Absente excusée et représentée : Mme VEYTIZOU Géraldine est représentée par Mme MALGUID-PARLANGE Karine.

Secrétaire de séance : M POMMET Pierre-Jean

Délibérations :

N° d'ordre	Objet	Décisions du Conseil municipal
DCM-2023-001	Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 9 décembre 2022.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-002	Relevé des décisions du Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir : Amélioration thermique de la salle multi-activités : Signature de l'avenant n°2 avec l'entreprise Ets PEREIRA lot n°9 plâtrerie peinture isolation ; Convention de mise à disposition personnel de la commune de bar : renouvellement convention pour une période de 6 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2023 ; Convention avec le SIE BMT pour travaux éclairage public 2023 : signature d'une convention pour rénovation d'armoires électriques.	<i>Prend acte</i>

DCM-2023-003	Logements communaux : Régularisation des charges pour les 5 logements situés place Saint Martial, pour le logement situé au 35 rue des arènes, pour le logement situé au 233 route de Lestrade, pour les bureaux mis à disposition au 35 route de la Croix blanche, et pour les locaux de la maison médicale au 6, rue de l'hôtel de Ville au titre de l'année 2022.	<i>Adopté à l'unanimité et par 18 voix pour (une élue ne participe pas au vote) pour le logement au 35 rue des arènes et par 18 voix pour (une élue ne participe pas au vote) pour les locaux de la maison médicale au 6, rue de l'hôtel de Ville)</i>
DCM-2023-004	Location des deux salles polyvalentes : Fixation de tarif de location pour les syndicats, clubs nationaux, modification du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition adoptés en séance du 9 décembre 2022 ; approbation de la convention annuelle de mise à disposition aux associations de naves.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-005	Lotissement Roc Bellevue : concession d'aménagement : prolongation de deux ans de la concession d'aménagement.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-006	Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze : Participation fiscalisée aux dépenses du Syndicat de communes 2023	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-007	Modification et adaptation du tableau des effectifs : après avis du Comité Technique et du Comité Social Territorial, suppression de postes au titre de l'année 2022.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-008	Programme Ecole numériques 2023 : Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR.	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-009	Rénovation énergétique et fin de mise en sécurité du groupe scolaire Marcel ESTRADE 4^{ème} tranche : Demande de subvention auprès de l'état (DETR, Fonds Vert et DSIL) et auprès du Conseil départemental (CSC 2023-2025) .	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-010	Aménagement sécuritaire rue des arènes en traverse du bourg. : Demande de subvention auprès de l'état (DETR) et auprès du Conseil départemental(CSC 2023-2025).	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	Acquisition de matériel informatique pour demande de subvention DETR 2023 : pas de dossier à présenter	<i>Retiré de l'ordre du jour</i>
DCM-2023-011	Information : Changement du serveur informatique et l'acquisition d'ordinateurs au service administratif en 2022 : Maintien de la demande de subvention au titre de la DETR 2023 non retenue en 2022 .	<i>Prend acte</i>
DCM-2023-012	Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 : Autorisation de signature du contrat (tableau ci-joint)	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-013	Modification simplifiée n°5 du P.L.U : Modalité de mise à disposition	<i>Adopté à l'unanimité</i>

DCM 2023-014	TULLE-Agglo : modification de statuts : Mise en oeuvre de la stratégie de transition et transformation énergétique	<i>Adopté à l'unanimité</i>
DCM-2023-015	Informations diverses : information du nombre d'élèves bénéficiant du prix de repas de la cantine à un euro, demande de participation de la commune au voyage scolaire des élèves scolarisés à Seilhac, invitation à la rencontre avec M Luc de Goustine et M Amelot vendredi 24 février à 18h00 pour la préparation d'un ouvrage sur le retable de NAVES, information de la date de l'assemblée générale des communes jumelées, qui a lieu le 11 mars et information sur le maintien de toutes les classes au Groupe scolaire Marcel ESTRADÉ à la prochaine rentrée scolaire.	<i>Prend acte</i>

Affiché le 2 mars 2023

Le Maire,



Hervé LONGY